SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53 51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

Grève du 12 février : cacophonique … et pourtant le mécontentement doit aussi s'exprimer

Le SE-UNSA de la Marne, partage l'analyse du SE UNSA national (ici > http://www.se-unsa.org/spip.php?article5414).

Non, le SE-UNSA ne demande pas l'abrogation de la loi d'orientation sur l'école. Nous nous sommes battus pendant des années pour obtenir les avancées qu'elle porte :

- priorité au primaire,
- formation initiale retrouvée,
- importance de la maternelle,
- recrutements,
- nouveaux programmes, etc…

Il est hors de question de suivre aujourd'hui les organisations qui en demandent le retrait. Cela serait irresponsable de notre part.

Cependant après consultation de nos adhérents, il apparaît que, tout comme une grande partie s'inscrit totalement dans la position nationale, une autre partie, non négligeable, souhaite, par une grève, manifester son mécontentement **sur le décret « rythmes scolaires** ».

Le SE-UNSA de la Marne invite donc ces enseignants qui souhaitent s'exprimer par une grève le 12 février, à se mobiliser autour de SA plateforme revendicative, mais refuse tout amalgame de cet appel avec celui porté par des organisations contestataires qui refusent toujours tout.

- **POUR que la loi d'orientation** (dite refondation de l'Ecole) **se donne les moyens de ses ambitions**. Le SE-UNSA exige la mise en place concrète et rapide de tous les aspects de la loi : priorité au primaire, Plus de maîtres que de classes, renforcement de la spécificité de la maternelle, retour de la formation initiale, redéfinition du socle commun, continuité école/collège, cycle bac-3,bac+3 pour n'en citer que quelques-uns.

- **POUR une réforme des rythmes dans l'intérêt de nos élèves**. Le SE-UNSA exige un vrai allègement de la journée scolaire et une vraie prise en charge éducative hors temps scolaire. Pour le SE-UNSA, les conseils d'école doivent absolument être acteurs des projets de nouvelle organisation. De plus, une réelle cohésion territoriale est indispensable à une mise en place cohérente de la nouvelle semaine.

- **POUR la prise en compte des conditions de travail des enseignants dans le cadre de la réforme des rythmes**. Le SE-UNSA exige des réponses rapidement ! Il est temps d'arrêter la valse hésitation, les enseignants veulent savoir comment ils travailleront à la rentrée prochaine, ils veulent des réponses à leurs questions !

- **POUR l'équité de traitement entre tous les profs**. Le SE-UNSA exige l'augmentation des ratios hors classe et le versement de l'ISOE pour les enseignants du 1er degré.

C'est pour l'ensemble de ces raisons, et seulement pour celles-ci, que le SE-UNSA Marne s'inscrit dans la grève le 12 février 2013 et en proposant une action plus originale.

CONCRETEMENT, nous ne souhaitons pas nous retrouver au rectorat avec ceux qui jettent le bébé avec l'eau du bain (FO, CGT, SUD, FAEN, SNE, CNT), **quelle lisibilité pour le gouvernement** ? Nous ne voulons pas nous retrouver noyés dans la masse. Non.

Vous désirez vous exprimer autour de nos idées ? Nous vous proposons de poser votre expression en MOTS en élaborant ensemble une lettre-adresse au Ministre « paroles de maîtres, paroles de maîtresses » que nous lirons au CDEN du 15 février. Dans cette assemblée, siègent les élus des communes, les représentants de parents d'élèves, les DDEN, autour du Préfet, du Président du Conseil général et de la DASEN. Votre parole y sera entendue.

Vos mots viendront compléter les nôtres :

- En audience intersyndicale avec le SNUIPP, nous avons déjà pu, auprès de la DASEN, lui exposer les raisons de vos inquiétudes sur la mise en œuvre de ce décret. >http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article684

- Egalement au CT carte scolaire, notre déclaration > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article692

- Un article « les raisons de nos choix, nos revendications… » http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article696

- Ce mercredi après-midi, 6 février, nous avons été reçus par le Recteur, sur ce même sujet des rythmes scolaires : son objectif était de nous écouter (compte rendu à venir).

- Au national, le SE-UNSA continue à négocier, sur le décret en général, et si par exemple, il se dessine actuellement une ouverture sur une prime type ISOE, c'est uniquement grâce au SE-UNSA qui porte cette revendication depuis longtemps. L'UNSA Éducation juge que le débat parlementaire doit être l'occasion de conforter les points positifs du projet de loi, d'améliorer certains éléments qui ne vont pas assez loin, de modifier certaines approches dont l'oubli de nombreuses catégories de personnels de l'Éducation sans l'implication desquels la réforme ne pourra se faire. (propositions d'amendement de la Loi en 11 fiches ici http://extranet.unsa-education.com/Docs/Total/Fiches_refondation_5-2-13.pdf)

Pour ajouter votre voix et sur la base des arguments remontés par la consultation de nos adhérents, nous vous accueillerons le mardi 12 février à 10H dans nos locaux de l'UNSA, à Reims au rez-de chaussée de la maison des syndicats, pour élaborer cette lettre au ministre.

Mon choix c'est l'Unsa !

Vos contacts 1er degré au Se-UNSA :
Aline GEERAERTS / **06 14 25 31 19** / Jean-Michel ALAVOINE / **06 14 25 30 61** / Benoît FOLB / **06 14 25 29 64** /

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère → http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6

Pour se désabonner de cette lettre électronique, envoyer un simple mail en retour avec la mention « désabonnement »